

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021-2022

Présenté par le bureau à l'AD statutaire du 21 juin 2022

**Cartel intersyndical du personnel de l'État
et du secteur subventionné**

14, blvd Georges-Favon • 1204 Genève • info@cartel-ge.ch • www.cartel-ge.ch

Bureau : bureau@cartel-ge.ch

Présidence : Olivier Baud (SPG)

Trésorier : Gabriel Thullen

Membres : Françoise Weber (SIT)

Vincent Bircher (SSP)

Chadlia Balhi Keller (UNION)

Secrétaire administratif

Jean-René Hulmann

cartel.jrhulmann@gmail.com



Manifestation du 9 décembre 2021 (rues Basses)

Le mot du bureau

L'activité du Cartel est en constante croissance mais les forces et le temps manquent pour arriver à tout traiter, comme les instances le souhaiteraient. Pourtant, la fonction publique reste la cible régulière de la majorité de droite au parlement et les attaques contre le secteur public et subventionné ne connaissent pas vraiment de répit. Dans ce contexte de remise en question permanente des services publics et des prestations auxquelles la population a droit, la résistance continue à s'organiser et à s'articuler avec le dialogue social.

Toutefois, il faut admettre que les mobilisations se suivent et ne se ressemblent pas. L'offensive contre les postes prévus au budget 2022 méritait d'être dénoncée dans la rue cet automne. Le personnel aurait eu toute légitimité à faire entendre sa colère. Mais la perspective du versement de l'annuité, contrairement à 2021, a peut-être réfréné les ardeurs... Au final, cependant, avec le refus par le parlement en décembre du budget 2022, ce sont bien les conditions de travail et les prestations qui se dégradent. La mobilisation pour le budget 2023 a commencé et doit prendre une vraie ampleur. Le résultat positif des comptes 2021 de l'Etat impose maintenant au gouvernement d'arrêter de jouer sur les peurs pour justifier sa politique d'austérité et d'engager une vraie discussion avec les partenaires sociaux. Le Cartel a d'ores et déjà réclamé le maintien de l'augmentation annuelle (annuité), l'obtention d'une indexation des salaires et donc la révision du PFQ. L'assurance perte de gain (APG), les projets de loi visant à modifier la répartition de la cotisation employé e – employeur des caisses de prévoyance (CEG, police TPG), les attaques contre le statut (projet de refonte de la LPAC, modifications du RPAC), etc. restent des menaces pour la fonction publique et requièrent toujours une attention accrue.

Le bureau a suivi les décisions du comité, des AD et des Assemblées du personnel en organisant les réunions et les rassemblements prévus. Le mardi 19 octobre 2021, il a organisé une demi-journée de formation sur le projet G'Evolve, qui a suscité l'intérêt attendu. L'AD du 22 mars 2022 s'est prononcée en faveur de la signature du protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives du personnel en vue de la réforme du système d'évaluation et de rémunération.

Le recours aux actions de lutte nécessaires couplé, le cas échéant, à une recherche de solutions et d'équilibre, afin de préserver le personnel et les moyens, reste un exercice délicat. Ainsi, la concertation requiert un engagement soutenu de la part des délégué.es, et il convient ici de remercier d'emblée toutes celles et tous ceux qui consacrent une partie de leur temps à œuvrer afin de préserver les moyens indispensables aux services publics et subventionnés, propres à garantir à la fois les conditions de travail du personnel et les prestations à la population.

Les débats sur les précédents budgets ont amené leur lot de déconvenues mais aussi montré l'absolue nécessité de mobiliser le personnel contre les iniquités toujours bien présentes concoctées sur le dos du personnel.

Le présent rapport d'activité fait état de ces constats et enjeux.

Il sera ardu de faire basculer le rapport de force avant les élections cantonales de 2023. Toutefois, la bataille budgétaire débute, et les affronts actuels et futurs destinés à faire baisser les dépenses de l'Etat, au mépris des besoins, doivent être combattus avec énergie. Le Cartel s'y emploiera, comme il soutiendra activement les initiatives en faveur de l'emploi et celles fiscales, visant à mieux répartir les richesses et susceptibles de représenter des entrées non négligeables dans les caisses de l'Etat.

Budgets 2022 et 2023 : Une même lutte contre des mesures injustes

Dès juin 2021, le Cartel prend conscience qu'un nouveau front va s'ouvrir à propos du budget 2022 de l'Etat. La volonté du Conseil d'Etat reste d'économiser sur le dos de la fonction publique. Il ouvre ainsi plusieurs fronts dès l'été 2021 : baisse des prestations des caisses de prévoyance pour le personnel nouvellement engagé, modification de la LPAC afin de faciliter les licenciements, privatisation de l'APG. L'Assemblée des délégués de juin 2021 fait le constat qu'aucun autre gouvernement cantonal, même ceux à forte majorité de droite, ne s'attaque ainsi à sa fonction publique.

C'est ainsi que le 14 juin 2021 déjà, le Cartel écrit au Conseil d'Etat pour lui faire part de son inquiétude concernant la simultanéité et l'ampleur des réformes engagées notamment dans la perspective de la préparation du budget 2022. Le Cartel relève de plus que la pandémie Covid-19 n'est pas encore jugulée et qu'une grande partie du personnel a été et reste très exposée et très sollicitée.

Le 16 juillet, le président du Cartel, Olivier Baud, donne une interview dans la Tribune de Genève dans lequel il fixe les défis de l'année : - pour le budget 2022, respect des mécanismes salariaux et un nombre de nouveaux postes suffisants pour répondre à l'augmentation et à la précarisation de la population ; - avancement du projet de rémunération G'Evolve vers un système transparent et garantissant l'amélioration du statut du personnel de la santé et du social, majoritairement féminin et maintien des prestations des caisses de prévoyance de l'Etat.

Le budget 2022 de l'Etat est présenté en septembre 2021. Le Cartel publie un communiqué de presse sous le titre : **Une fois de plus un budget d'austérité pour le personnel de l'Etat**. Il rappelle ainsi que « sur quatre ans, le personnel se verra ainsi ponctionné de près de 180 millions de CHF par des mesures structurelles. C'est plus de 3% de la masse salariale ». Le Cartel dénonce également de façon ferme le projet de nouvelle répartition aux caisses de prévoyance qui implique une augmentation des cotisations de plus de 27% pour les personnes nouvellement engagées ; le gel de l'indexation alors qu'un taux d'inflation de près de 1% se profile ; la confirmation de la suppression de l'annuité pour 2023. Le Cartel ajoute que les nouveaux postes annoncés (315 postes) seront insuffisants au regard des besoins et il dénonce le lancement d'une initiative PLR-PDC visant à bloquer les engagements au sein de la fonction publique, une véritable claque pour le personnel. Le Cartel est bien résolu à faire échouer cette initiative.

Le Cartel fait ainsi face à la nouvelle stratégie du Conseil d'Etat qui, après avoir échoué à péjorer les prestations des caisses de prévoyance pour tout le personnel de l'Etat, s'attaque à celles des nouvelles personnes engagées. Une situation plus difficile pour le Cartel qui consiste à défendre les droits de personnes pas encore engagées.

Le 28 septembre, une Assemblée des délégués (AD) du Cartel vote à l'unanimité une résolution qui confirme les positions suivantes :

- retrait des mesures structurelles touchant le personnel (caisses de prévoyance, gel de l'indexation et suppression des annuités 2023 et 2025) ;
- renforcement des services publics ;
- refus de la privatisation de l'APG mais demande d'une amélioration du système ;
- revalorisation immédiate et promise depuis de longues années pour les métiers du social et de la santé ;
- confirmation du soutien du Cartel à l'initiative « pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes »

- ferme opposition à l'initiative constitutionnelle, annoncée par le PLR et le PDC, qui vise à un personal-stop au sein de l'Etat.

En septembre également, le Cartel se montre solidaire avec le personnel de la Ville de Genève, personnel menacé d'un même blocage des mécanismes salariaux. A l'occasion de cette même AD, le Cartel vote à l'unanimité une résolution de soutien au personnel de la Ville de Genève. Celle-ci est lue lors du rassemblement qui suit la journée de grève du personnel de la Ville le 30 septembre 2021.

En novembre et décembre, le Cartel demande à plusieurs reprises l'ouverture d'une négociation sur la compensation du renchérissement pour 2021.

Lors de l'AD du 9 novembre 2021, le Cartel prend note du refus du Conseil d'Etat d'indexer les salaires à l'inflation qui s'élève pourtant à 0.9%. La délégation du Conseil d'Etat se réfugie de plus derrière un calcul abscond pour annoncer que l'indexation s'élèverait, selon ses propres calculs, à 0.1% et qu'il n'y a donc pas lieu de compenser une si faible augmentation du coût de la vie !!! Une résolution est ainsi votée à l'unanimité qui inventorie les points de litige du personnel avec le Conseil d'Etat.

Même si la situation sanitaire s'est à nouveau détériorée et empêche l'organisation d'une véritable Assemblée du personnel en salle, l'AD confirme la nécessité d'une telle Assemblée qui est organisée le 23 novembre en extérieur sous les Canons. Le Cartel décide de se concentrer sur trois points suivants : - exigence d'indexer les salaires au coût de la vie (0.9%) ; - rejet des 3 projets de loi péjorant fortement la répartition des cotisations employé.es-employeur pour les nouvelles personnes engagées ; - dépôt d'un préavis de grève au cas où l'employeur refuserait toute compensation du renchérissement.



Mme Fontanet annonce par message électronique maintenir sa position de ne pas adapter les salaires au coût de la vie et, pour la demande de négociation, renvoie le Cartel à delCERH du 1^{er} décembre 2021.

Sous les Canons le 23 novembre, il fait froid et même si l'assistance est faible la motivation est bien présente et **un préavis de grève accompagné d'une manifestation est voté à l'unanimité**. La date du 9 décembre est retenue pour un rassemblement à la Place Neuve et un déplacement jusqu'à la promenade St-Antoine à travers les rues basses.

Le Cartel confirme 4 raisons majeures pour se mobiliser :

1. Budget 2022 : au minimum vote des 314 nouveaux postes prévus au budget ;
2. Droit à une indexation des salaires en correspondance avec l'inflation de 0.9% ;
3. Exigence du retrait des 3 PL attaquant les caisses de prévoyance ;
4. Maintien de la prime de gériatrie et demande de son extension à l'ensemble du personnel concerné.

La manifestation a lieu le soir du vote du budget par le Grand Conseil. Si, en cours de manifestation, le Cartel peut se féliciter du rejet par le Grand Conseil des trois projets de loi attaquant les caisses de prévoyance, il doit déplorer le rejet du budget 2022 et donc

des 314 nouveaux postes indispensables au bon fonctionnement de l'Etat dont une très grande partie n'étaient destinés qu'à répondre à l'augmentation de la population et des situations précaires en particulier dans l'enseignement et le social.

Au final le bilan de la manifestation est mitigé, un peu moins de 400 participants. La fatigue générale de la fonction publique due en particulier à la période COVID est bien réelle.

Malgré le rejet du budget 2022 par le Grand Conseil, l'octroi de l'annuité 2022 est confirmé tout comme le vote, par la commission des finances, des principaux postes supplémentaires inscrits au budget 2022.

Le comité du Cartel convient alors qu'il y a lieu de renoncer à tout engagement contre le budget 2022 pour se mobiliser sur le budget 2023.

Le Cartel fait ainsi le constat que depuis 1992, il n'y a pas une année où on ne touche pas aux conditions du personnel, c'est un rituel qu'il faut dénoncer. Si la fonction publique ne se mobilise pas on va finir, par exemple au primaire, avec des classes à 25 ou 30 élèves quand ça n'est pas déjà le cas.

Un appel à projets de mobilisation est lancé en février 2022. Le SSP et le SIT proposent une action similaire à la grève du climat en organisant une balade pour les journalistes sur des lieux à la peine au sein des services qui s'occupent du social. Cette action est organisée avec succès début juin 2022.

Le 31 mars, le canton publie des comptes 2021 bénéficiaire à hauteur de 49 millions alors qu'un déficit de 847 millions avait été budgété. Pour le Cartel la bonne santé de l'Etat doit intégrer celle de son personnel, le seul à même de délivrer les prestations dont a besoin la population. Le personnel a très largement contribué à l'effort de solidarité pour faire face à la crise sanitaire, notamment par la suppression de l'annuité 2021. Le Cartel attend donc désormais du gouvernement qu'il révisé son plan financier en y intégrant le versement de l'annuité 2023 et en indexant les salaires face au renchérissement du coût de la vie pour 2023 et avec effet rétroactif pour la totalité de l'année 2022.

Avec la fin des mesures sanitaires, la convocation d'une véritable Assemblée du personnel est à nouveau possible. Une Assemblée se tient donc le 12 avril dans la salle de l'UOG afin d'engager rapidement la mobilisation dans la perspective du budget de l'Etat pour 2023 et contrer les attaques persistantes contre la fonction publique.

En préambule de cette Assemblée, le Cartel apprend avec une grande satisfaction que l'initiative PLR-Centre pour un personal-stop a échoué à récolter les signatures nécessaires.

Les bons résultats des comptes du canton justifient pleinement les prises de position décidées pour l'Assemblée du personnel du 12 avril. Les demandes du Cartel se cristallisent sur les points suivants : - révision du PFQ et donc abandon des mesures prises contre le personnel (pas d'indexation pour la période 2022-2025, pas d'octroi de l'annuité 2023) ; - des postes en suffisance pour garantir les prestations de l'Etat ; - rappel qu'en 4 ans le personnel pourrait perdre entre 5% et 9% de son pouvoir d'achat soit 2 annuités et 2 indexations à l'augmentation du coût de la vie (0.9% + 2.5%).



Seule une cinquantaine de personnes participent à cette Assemblée du personnel. Une résolution est votée à l'unanimité. Outre les demandes ci-dessus, le Cartel annonce un rassemblement du personnel de la fonction publique pour le jeudi 19 mai à 17h00 aux canons (séance du Grand Conseil). A la lumière des comptes 2021, il faut insister sur le fait que le personnel sort affaibli de cette crise alors que les plus riches sont encore plus riches et que les entreprises ont bénéficié d'allègements fiscaux importants.

Pour la mobilisation du rassemblement du 19 mai, les revendications sont précisées et le SSP met à disposition, sur un site internet dédié, une calculatrice qui permet au personnel de se rendre compte concrètement des pertes salariales engendrées par les mesures du PFQ 2022-2025.

La participation n'est pas très encourageante mais le tract du Cartel est distribué à nombre de député.es et les retours sur les prises de paroles sont bons.

La suite à donner au mouvement sera décidée lors de l'Assemblée des délégué.es du 21 juin prochain. L'annonce faite par le SEV-TPG que le personnel des TPG pourrait voter un préavis de grève à l'appui de ses revendications d'une compensation du renchérissement pour 2023 et rétroactivement pour 2022 renforce la position du Cartel. Des actions communes pourraient être envisagées.

La rencontre avec la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines du 16 juin 2022 va permettre d'en savoir un peu plus sur les intentions du gouvernement et fixer nos priorités pour la rentrée.



Initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes »

L'initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » est issue de la lutte menée par le Cartel et les partis de gauche contre le budget d'austérité 2021. Le texte de l'initiative est discuté durant l'été 2021 et l'initiative est lancée en septembre avec pour objectif principal d'augmenter les moyens de l'Etat par le prélèvement d'un impôt de solidarité « crise Covid ». Le Cartel approuve le lancement de cette initiative en AD, intègre le comité d'initiative, contribue financièrement à son lancement et participe à la récolte des signatures nécessaires. Les objectifs de cette initiative sont les suivants :



- Doter les collectivités publiques des moyens nécessaires afin de ne laisser personne au bord du chemin (environ 350 millions pour le canton et 85 pour les communes ;
- Rééquilibrer l'imposition des fortunes dans un sens plus équitable, plus juste et plus solidaire par l'instauration d'une contribution de solidarité de 4.5 à 5 ‰ sur les fortunes de plus de 3 millions de CHF.
- Adapter le bouclier fiscal et le tripler les déductions sociales pour mettre les petites propriétés et artisans à l'abri.

A l'occasion de la demi-journée syndicale du 19 octobre 2021, cette initiative est présentée et expliquée largement aux délégués du Cartel agrémentée d'éléments mêlant services publics, fiscalité et inégalité sociales.

Le comité du Cartel convient, dans un premier temps, d'un objectif de récolte de 1500 signatures pour le corriger ensuite à 700 afin de tenir compte des difficultés de la récolte. Au final, soit à la date du dépôt de l'initiative en janvier 2022, le Cartel affiche un résultat de quelque 550 signatures sur le total de 6873 signatures déposées.

L'initiative doit désormais être traitée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil avant d'être soumis au vote. Le Cartel doit se préparer à participer activement à cette campagne.

Statut de personnel de l'Etat – avant-projet de réforme de la LPAC

Le dialogue de sourd se poursuit sur cet avant-projet de réforme de la LPAC. En effet, dès la présentation de cet avant-projet en avril 2021, le Cartel a annoncé sa ferme opposition contre une réforme qui représente essentiellement la vision de l'employeur. En septembre 2021, le Cartel a réitéré son opposition à un projet qui entend supprimer des éléments essentiels à ses yeux. Le Cartel s'oppose donc à la volonté affichée de faciliter les licenciements, à la limitation des voies de droit du personnel, à un projet qui favorise l'exclusion, à une terminologie inspirée du monde du travail privé et réaffirme sa volonté de défendre les valeurs du secteur public.

En octobre 2021, Mme Fontanet prend note du rejet de son projet de PL par tous les partenaires sociaux y compris les associations de cadres mais annonce vouloir maintenir son intention de déposer ce PL avant la fin de l'année 2021. Mme Fontanet annonce alors qu'une nouvelle version sera présentée en novembre 2021 avec en principe un délai à mi-janvier pour prendre position. Cette manière d'envisager la concertation est taxée de détestable par une organisation membre du Cartel.

En novembre, le Cartel fait le constat que la situation est bloquée. Le Cartel a rencontré la Conseillère d'Etat à trois reprises. Au final la magistrate demande au Cartel ce qu'il attendrait d'un LPAC réformée. Le Cartel a confirmé que dans la forme actuelle, le projet était inacceptable.

En janvier 2022, le Cartel prend à nouveau position suite à la présentation d'un projet très légèrement amendé mais dont le cadre général demeure identique et donc inacceptable à ses yeux.

En février 2022, Mme Fontanet annonce avoir pris connaissance du rejet de son projet de révision par toutes les organisations. Elle va en informer le Conseil d'Etat pour déterminer la suite à donner à ce projet.

C'est donc avec un étonnement certain que le Cartel prend acte de la volonté de l'Office du personnel de l'Etat de présenter un avant-projet de réforme de la LPAC aux deux commissions paritaires (B 5 05.01 et B 5 10.04) en juin 2022 alors que les discussions avec le Cartel ne sont nullement closes sur cet objet. Le Cartel a donc immédiatement réagi et, après concertation avec ses représentants dans ces deux commissions, a communiqué sa décision de ne pas participer aux séances de présentation prévues.

APG (Assurance perte de gain)

La délégation du CE poursuit ses consultations sur ce projet de réforme entamé en 2020. En septembre 2021, le Cartel communique à nouveau à la conseillère d'Etat son refus d'une privatisation, même partielle, de l'APG et son attachement au principe d'une auto-assurance qui garantit au personnel la non-ingérence d'une assurance privée. Le Cartel réitère, dans cette prise de position, ses revendications concernant cette assurance à savoir : la garantie d'une indemnité de 730 jours ainsi que celle d'une pleine indemnité dès le premier jour de travail. Pour le Cartel, l'Etat-employeur dispose d'une taille-critique largement suffisante pour pérenniser un système qui a fait ses preuves.

Le Cartel, lors de l'AD du 28 septembre 2021, confirme son opposition à une privatisation de l'APG tout en invitant le Conseil d'Etat à intégrer formellement la cotisation de 0.1% à la LPAC, seule demande explicite résultant des recommandations de la Cour des comptes.

Face à cette menace de privatisation, le Cartel n'est pas resté inactif. Il prend contact en octobre avec les partis de gauche et le MCG afin de relancer le PL déposé par Christian Dandrès tout en lui apportant des améliorations via le dépôt d'amendements. Suite à ces contacts, le Cartel a, lors de l'AD du 9 novembre 2021, accepté d'entrer en matière sur une augmentation de la cotisation entre 0.1% et 0.9% si le système d'auto-assurance de l'Etat est maintenu et les prestations améliorées. Le Cartel continue d'exiger du Conseil d'Etat la suspension de tout lancement d'un appel d'offre pour une privatisation de cette assurance.

En février 2022, le Cartel prend note que le PL Dandrès amendé est bloqué en commission ad hoc du personnel et reste sans nouvelle des intentions de Mme Fontanet concernant ce dossier. Mme Fontanet confirme, lors d'une séance delCERH, son intention d'aller de l'avant avec son projet de lancement d'un appel d'offre pour une privation partielle de l'APG tout en rappelant qu'un tel projet ne nécessite pas un projet de loi. A suivre donc mais on assiste, à nouveau sur cet objet, à la volonté de Mme Fontanet de passer en force contre l'avis du Cartel.

G'Evolue – nouveau système d'évaluation et de rémunération du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Dès septembre 2021, les discussions, entamées en mars 2021, entre le Cartel et la délégation du Conseil d'Etat à propos du projet G'Evolue se poursuivent. Le Cartel relève dans un premier temps le calendrier peu réaliste présenté par Mme Fontanet et demande expressément à pouvoir élargir la délégation Cartel. Mme Fontanet refuse et confirme que la délégation Cartel sera composée de 3 personnes. La première étape consiste à se mettre d'accord entre les organisations représentatives du personnel et la délégation du Conseil d'Etat sur un protocole d'accord.

Entre fin 2021 et début 2022, le Cartel travaille sur plusieurs versions successives de ce protocole d'accord en pouvant y apporter quelques modifications mais la délégation du Conseil d'Etat se montre la plupart du temps assez intransigeante et peu encline à accepter les demandes de modification du Cartel.

Fin janvier 2022, Avenir Syndical déclare refuser de signer le protocole d'accord alors que les deux associations de cadres acceptent la version proposée. Mme Fontanet annonce alors au Cartel regretté, qu'après près de 6 mois de discussion, le Cartel vient encore avec autant de points de divergences. Des rencontres informelles sont alors organisées afin de clarifier les points en suspens et les demandes spécifiques du Cartel.

Mme Fontanet annonce, suite aux explications complémentaires fournies, que la version V5 proposée est la dernière version consentie par la délégation du Conseil d'Etat. Les explications fournies permettent, en grande partie, d'atténuer les craintes du Cartel.

Devant la nécessité d'ajuster les critères d'évaluation des fonctions et les demandes récurrentes émises par le Cartel depuis près de 20 ans, en particulier la nécessité d'introduire des critères d'évaluation transparents relatifs aux éléments de pénibilité du travail, des compétences relationnelles et psychologiques (CARE), de la charge émotionnelle ou psychique, etc. éléments aucunement pris en compte actuellement, l'AD du Cartel de mars 2022 décide de signer cette version V5 du protocole d'accord par 29 OUI, 9 NON et 1 abstention. La consultation des organisations membres du Cartel donne le résultat suivant : 8 organisations approuvent la signature de l'accord, 1 le rejette et 2 organisations ne se prononcent pas.

Le Cartel tient pourtant à affirmer qu'il se garde la possibilité de se retirer des travaux de cette réforme du système d'évaluation et de rémunération s'il s'avérait que les attentes qu'il a placées dans ce nouveau système ne pouvaient être remplies.

Le protocole d'accord est signé le 12 mai 2022 par le Cartel, les deux associations de cadre et la délégation du Conseil d'Etat.

Pour la suite, le Cartel attend encore quelques compléments d'information avant de pouvoir désigner les trois personnes qui le représenteront au sein de la commission chargée d'élaborer ce nouveau système d'évaluation et de rémunération. Un groupe de travail interne au Cartel sera également constitué pour accompagner les délégués du Cartel dans cette commission.



Commission paritaire du statut (RPAC – B 5 05.01) – rôle de cette commission et action du Cartel pour une clarification

Le rôle et la fonction de la commission paritaire du statut change avec l'arrivée de Mme Coralie Apffel Mampaey à la tête de l'Office du Personnel de l'Etat. D'emblée le Cartel perçoit le danger de voir la commission utilisée par le Conseil d'Etat comme lieu de négociation et ainsi court-circuiter le rôle du Cartel comme représentant de la fonction publique.

En novembre 2021, Philippe Comte (UPCP) remplace Luc Candolfi comme l'un des représentants du Cartel dans cette commission. Le Cartel est également informé que Françoise Weber, bureau Cartel, ne pourra plus participer comme représentante externe en tant qu'experte des questions d'égalité aux réunions de cette commission !

En janvier 2022, le Cartel confirme sa préoccupation concernant la dérive voulue par le Conseil d'Etat qui tend à faire de la commission paritaire du statut un lieu de négociation pour régler les différends entre le Conseil d'Etat et son personnel.

Pour le Cartel, la mission de la commission paritaire est de garantir l'application objective du statut du personnel. En lien avec Christian Dandrès, avocat et conseiller national, le Cartel écrit en juin 2021 au Conseil d'Etat pour lui faire part de son opposition face à ce qu'il considère comme une dérive et sa volonté de se voir rétabli comme partenaire de dialogue et de négociation.

Règlement sur le télétravail

En décembre 2020, le Cartel avait déjà fait part de ses positions à propos d'une étude que les services de Mme Fontanet voulaient mener sur le télétravail.

En août 2021, le Cartel écrit à la direction de l'OPE pour déplorer la rigidité des mesures annoncées pour la reprise du travail en présentiel au sein de l'Etat suite à la levée partielle des restrictions COVID.

En octobre 2021, à l'occasion d'une delCERH, les grandes lignes de l'étude sur le télétravail sont présentées au Cartel. Même si tout n'est pas parfait (refus d'une indemnisation pour les frais liés au télétravail), les conclusions de cette étude laissent entrevoir la rédaction d'un nouveau règlement sur le télétravail plutôt satisfaisant pour le personnel.

En avril 2022, un projet de règlement sur le télétravail est mis en consultation avec demande de retour du Cartel pour la séance delCERH du 13 mai 2022. C'est donc à nouveau au pas de charge que les services de Mme Fontanet consultent les organisations représentatives du personnel, de plus en mettant ce règlement en consultation simultanément tant auprès du Cartel qu'auprès de la commission paritaire du statut ce qui, pour le Cartel, est inacceptable. Le Cartel conteste cette double procédure qui ne peut qu'engendrer confusions et frustrations (*voir point sur la commission paritaire*).

Après une consultation trop rapide de ses organisations membres, le Cartel transmet, fin mai 2022, une série de remarques à la délégation tout en regrettant globalement le décalage entre l'esprit collaboratif affiché au début du processus et les termes de la rédaction de projet de règlement qui laisse trop peu de place à la concertation et à la collaboration pour la mise en œuvre du télétravail. Le Cartel attend désormais le retour de la délégation sur les remarques qu'il lui a adressées.

Demi-journée syndicale du Cartel du 19 octobre 2021

En octobre 2021, le Cartel organise une demi-journée syndicale consacrée aux systèmes d'évaluation et de rémunération, passées et futures, au sein de l'Etat de Genève. L'initiative pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes est également présentée aux personnes présentes.

Les retours des participant.es sont positifs même si le format d'une journée entière est favorisée. Le principe de reconduire de telles journées sur des thématiques spécifiques est plébiscité.

Elections au comité et à l'Assemblée des délégué.es 2022-2025 de la CPEG

En août 2021 est lancé à l'interne un appel à candidatures pour les élections au comité et à l'Assemblée des délégué.es de la CPEG (3 groupes : enseignements ; administration et établissements médicaux) pour les années 2022-2025. En novembre, le Cartel confirme sa volonté de déposer des listes complètes pour les trois groupes (au total 80 candidat.es à trouver) et valide les candidatures du Cartel ainsi que la propagande proposée pour les trois listes.

Le comité entérine en janvier les candidatures Cartel pour le comité de la CPEG (3 pour le groupe enseignement, 4 pour le groupe administration-social et 3 pour le groupe santé.).

Résultat des élections pour l'AD de la CPEG : groupe A, le Cartel obtient 22 sièges sur 24 ; groupe B, 16 sièges sur 30 pour le Cartel et groupe C, 10 sièges sur 26.

Pour le comité de la CPEG, le Cartel obtient l'élection des 3 sièges disponibles pour le groupe A : Jean-Daniel Jimenez (AGEEP), Karim-Olivier Kridi (UNION) et Valérie Bouloudani (AGEEP), de 3 sièges sur 4 pour le groupe B : Romain Bauquis (SIT), Michel Valbonesi (SSP), Valérie Carron Chicaiza (SIT) et aucun siège sur 3 pour le groupe C.

Le Cartel présente avec succès les candidatures de Geneviève Preti pour la présidence de l'AD de la CPEG et Martin Damary pour la vice-présidence.

Auditions et consultations du Cartel

PL 12843 : Consultation du Cartel sur une modification de la Loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG). Le Cartel rejoint la position de la CGAS et considère qu'il est important et urgent que le PL12843, tel que proposé par le Conseil d'Etat, entre en vigueur rapidement. Le Cartel appuie l'idée qu'une loi supplémentaire et des lois spécifiques complémentaires liées aux autres formes de discriminations doivent être portées dans un deuxième temps. L'objet est toujours en suspens devant la commission des Droits de la personne.

PL 12770 modifiant la loi sur la mobilité « Pour un Etat de Genève exemplaire en matière de mobilité ». Le Cartel a été auditionné par la commission en septembre 2021. Certains député.es ont déclaré « vous voulez la mobilité douce pour tout le monde sauf pour les fonctionnaires ». Le Cartel a dû recadrer le débat en informant qu'il n'était pas contre le principe mais qu'il fallait accompagner le processus par la mise en place de plans de mobilité qui font actuellement défaut et surtout exclure du dispositif les personnes qui ont des horaires irréguliers ou/et qui travaillent dans des endroits pas ou mal desservis par les transports publics. Les interventions du Cartel ont été entendues et le PL modifié à la convenance du Cartel.

Audition du Cartel sur le PL 12978 : crédit d'investissement de 9 millions de CHF pour le télétravail. En janvier 2023, les représentant.es du Cartel ont surtout eu à répondre à l'avis du Cartel à propos du télétravail et comment se déroulaient les échanges avec le Conseil d'Etat sur cette thématique. Le Cartel a insisté sur la nécessité de laisser le choix au personnel et donc de ne pas arriver à une obligation. Le Cartel a également demandé une prise en charge des frais liés au télétravail par l'Etat. Le PL a été renvoyé en commission.

Règlement sur les lanceurs d'alerte : un projet est envoyé pour consultation auprès de la commission paritaire en février 2022 et dans le même temps au Cartel avec un délai extrêmement court pour y répondre. Le Cartel est à nouveau tenu à coordonner ses réponses avec les membres Cartel de la commission paritaire. On refuse toute négociation au niveau de la commission paritaire pour concentrer nos remarques auprès de la delCERH. Un premier tour de table a lieu 22 mars 2022. Le projet semble peu satisfaisant et surtout n'est pas suffisamment protecteur pour les lanceurs d'alerte. En résumé : le personnel n'aura aucune envie d'être un lanceur d'alerte sous les conditions posées par ce projet de règlement. Les mécanismes de protection ne sont pas suffisamment clairs mais le Cartel n'insiste pas concernant un projet relativement annexe.

Divers

Initiative 1000 emplois : Le Cartel a intégré le comité unitaire pour l'initiative 1000 emplois et se félicite donc du dépôt de cette initiative, le 12 août 2021, munie de plus de 7000 signatures.

**INITIATIVE
1000
EMPLOIS**

Prise de position du Cartel sur l'initiative fédérale 99% : Dans la foulée du lancement de l'initiative cantonale pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes, le comité du Cartel décide de prendre position sur l'initiative fédérale 99% qui poursuit les mêmes objectifs mais au niveau de la confédération.

Votations du 28 novembre 2021 : L'AD du Cartel approuve le dépôt d'une prise de position Cartel sur les deux objets suivants : OUI à l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »? et NON à la loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM). Une prise de position au nom du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné est publiée dans la brochure officielle. L'AD accepte également de soutenir à hauteur de 2'000 CHF la campagne contre le projet d'une ouverture prolongé des magasins (LHOM). Le Cartel se montre ainsi concrètement solidaire avec un personnel, en majorité féminin et mal payé, du privé.



Votation de mai 2022 sur le projet de réforme du Cycle d'orientation (CO22) : Le Cartel convient de calquer sa position sur celle de la FAMCO, l'organisation faitière du Cartel principalement concernée par ce projet. Comme la FAMCO renonce à prendre position car trop de points ne sont pas clairs et devraient être réglés par le règlement du CO22 alors qu'un climat de défiance règne vis-à-vis du politique pour garantir les financements adéquats, le Cartel s'aligne sur cette position.

Prise de position du comité « Aucune tolérance à l'égard des violences sexistes dans le mouvement syndical » : Comme convenu lors de l'AD statutaire du Cartel de juin 2021, le comité propose aux associations membres du Cartel un projet de Charte contre les violences sexistes en leur demandant de transmettre leurs éventuelles remarques et propositions au bureau du Cartel. Un groupe de travail interne au Cartel est constitué afin de préparer une version amendée d'une charte que sera présentée aux délégués du Cartel lors l'AD statutaire de juin 2022.

Initiative pour l'octroi du droit de vote et d'éligibilité des étrangers : le Cartel décide de soutenir officiellement cette initiative qui est lancée en mars 2022.

Interne

L'Union des fonctionnaires de la police genevoise (UFGP) intègre le Cartel et devient la 12^{ème} association membre du Cartel. En décembre 2021, l'UFGP demande son adhésion au Cartel. Les conditions formelles exigées d'un nouveau membre sont remplies. Après un préavis positif du comité, l'AD Cartel du 22 février 2022, approuve l'adhésion de l'UFGP à l'unanimité. La presse titre « le Cartel se renforce » et Olivier Baud, président en exercice se félicite de ce renfort qui fait passer le nombre des organisations membres du Cartel de 11 à 12 et élargit ainsi la représentativité de la fonction publique et du secteur subventionné. L'adhésion de l'UFGP au sein du Cartel devient effective le 1^{er} mars 2022.

Infolettres du Cartel en 2021-2022 : Le Cartel a, sur l'ensemble de l'année 2021-2022, envoyé 13 infolettres à l'ensemble du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné soit :

- 13 septembre 2021 Tout le monde à Berne le 18 septembre - retraite à 65 ans c'est toujours NON + informations sur le statut du personnel (APG, LPAC) + OUI à l'initiative 99% et NON à la LHOM
- 4 novembre 2021 Nouvelle attaque contre les caisses de prévoyance de l'Etat de Genève
- 10 novembre 2021 Résolution de l'AD du 9 novembre et Assemblée du personnel le 23 novembre 2021
- 18 novembre 2021 Invitation à l'Assemblée du personnel du 23 novembre aux Canons
- 24 novembre 2021 L'Assemblée du personnel vote la grève
- 29 novembre 2021 Mobilisation du 9 décembre 2021
- 7 décembre 2021 Invitation à la manifestation du 9 décembre 2021
- 27 janvier 2022 Election de l'Assemblée des délégué.es de la CPEG et autres informations
- 4 février 2022 Election de l'Assemblée des délégué.es de la CPEG – dernier délai pour voter : le 6 février 2022
- 23 mars 2022 Invitation à une Assemblée du personnel pour le mardi 12 avril 2022
- 6 avril 2022 Invitation à une Assemblée du personnel pour le mardi 12 avril 2022 (bis)
- 4 mai 2022 Rassemblement du personnel le jeudi 19 mai aux Canons
- 17 mai 2022 Rassemblement du personnel le jeudi 19 mai aux Canons (bis)

Réunions du Cartel : En 2021-2022, le comité du Cartel s'est réuni à 18 reprises (à 15 reprises en visioconférence et à 3 reprises en présentiel). 6 Assemblées des délégué.es ont été organisées ainsi que 2 Assemblée du personnel.

Genève, le 17 juin 2022, JRH-OB

Organisations membres

AGEEP

Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles • 38, avenue Louis-Bertrand • 1213 Petit-Lancy • ageep@infomaniak.ch • www.ageep.ch

FAMCO

Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (Genève) • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • info@famco-ge.ch • www.famco-ge.ch

FAPCEGM-HEM

Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la haute école de musique • bureau@fapcegm-hem.org • www.fapcegm.org

SEV-TPG

Syndicat du personnel des transports • Terreaux-du-Temple 6 • 1201 Genève • secretariat@sevtpg.org • www.sevtpg.org

SIT

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs • 16, rue des Chaudronniers • case postale 3287 • 1211 Genève 3 • sit@sit-syndicat.ch • www.sit-syndicat.ch

SPG

Société pédagogique genevoise • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • spg@spg-syndicat.ch • www.spg-syndicat.ch

SPJ

Syndicat de la police judiciaire • info@spj-geneve.ch • www.spj-geneve.ch

SSP

Syndicat des services publics • 6, rue des Terreaux-du-Temples • 1201 Genève • secretariat@sspge.ch • www.sspge.ch

UFAC

Union des fonctionnaires de l'administration cantonale • www.ufac-ge.ch

UFPG

Union des fonctionnaires de la police genevoise • Case postale 74 • 1217 Meyrin • info@ufpg.ch • www.ufpg.ch

UNION

UNION du corps enseignant secondaire genevois • 6, rue Tour-de-Boël • 1204 Genève • secretariat@union-ge.ch • www.union-ge.ch

UPCP

Union du Personnel du Corps de Police • Route des Jeunes 12 • 1227 Carouge • www.upcp.ch/